

**CONTRE** www.contrelatraite.org  
**LA TRAITE**  
**DES ÊTRES HUMAINS**

Paris, le 14 février 2013

Madame Najat Vallaud-Belkacem  
Ministre des Droits des Femmes  
35, rue Saint-Dominique  
75007 Paris

Madame la Ministre,

Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », réseau de 25 associations françaises dont un certain nombre agissant au niveau international, coordonné par le Secours Catholique - Caritas France, se réjouit de la création en France d'une mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, par le décret 2013-7 du 3 janvier 2013.

Le Collectif retient tout particulièrement ses missions « d'assurer la coordination nationale de la lutte contre la traite des êtres humains » ainsi que « le suivi de la mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (16 mai 2005) en liaison avec le groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) ».

Le Collectif espère que cette démarche de la part des autorités françaises sera dotée de moyens et d'un budget solides, permettant un travail efficace, en collaboration étroite avec les acteurs de la société civile et en adéquation avec les recommandations faites par le Conseil de l'Europe à la France en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de protection des victimes.

Comme vient de le souligner le premier rapport du GRETA sur la France, paru le 28 janvier dernier, bien que les autorités françaises aient pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la traite des êtres humains, de sérieuses lacunes subsistent. Par exemple, le cadre national juridique, pourtant révisé en 2003, ne mentionne pas le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, la servitude ainsi que le prélèvement d'organes. En outre, la France ne dispose pas de statistiques officielles sur la traite permettant d'analyser les tendances et le processus de détection et d'identification des victimes et manque de coordination entre les acteurs, insuffisamment formés du côté institutionnel. Des efforts sont à fournir pour sensibiliser le grand public, susceptible de recourir à des services des victimes de la traite.

La France n'est nullement épargnée par ce phénomène, en pleine expansion. C'est pourquoi le Collectif joint à ce courrier ses recommandations, rappelant à la France certains de ses engagements contre la traite des êtres humains. Nous souhaitons que les mesures annoncées par le décret soient rapidement mises en place et invitons la mission interministérielle à actualiser et mettre en œuvre le plan national de lutte contre la traite qui avait été proposé par un groupe interministériel/inter-ONG en juillet 2010.

Geneviève Colas, coordinatrice du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » reste à votre disposition pour approfondir ces questions et y travailler avec les associations membres du Collectif.

  
Président du Secours Catholique - Caritas France

**Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »**

Action Catholique des Femmes, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association Contre la Prostitution des Enfants, AFJ, Association Départementale Jeunes Errants 77, Association pour la Réadaptation Sociale, Comité Catholique contre la Faïm et pour le Développement, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation des Sœurs du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, Droit et Soïn contre les Violences, ECPAT France, Esclavage Tolérance Zéro, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Orphelins Sans Frontières, Planète Enfants, Secours Catholique - Caritas France.

[www.contrelatraite.org/](http://www.contrelatraite.org/) [contre.la.traite@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traite@secours-catholique.org)

Coordination : Geneviève COLAS [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org) / 06 71 00 69 90



## Recommandations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » 14 février 2013

A l'occasion de la sortie du rapport du GRETA sur la France et de l'annonce du décret 2013-7, le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » souhaiterait rappeler à la France les principales recommandations qu'il a formulées à l'occasion de colloques qu'il a organisés, des élections présidentielles de 2012 ou de la journée internationale des droits de l'enfant, en novembre dernier :

• **Les textes internationaux, ratifiés par la France et intégrés au droit français, garantissant les droits et la dignité des personnes victimes de la traite des êtres humains, doivent être réellement appliqués.**

La protection des étrangers contre la traite des êtres humains fait l'objet de droits consacrés par :

- La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989
- Le Protocole des Nations-Unies de 2000, dit Protocole de Palerme
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2005, dite de Varsovie
- La Directive européenne de 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre le phénomène ainsi que la protection des victimes (le 6 avril 2013, les États-membres doivent avoir mis en vigueur les dispositions nécessaires pour se conformer à cette directive).

• **Alors que le délit de traite des êtres humains reste très rarement appliqué, les magistrats devraient recourir plus systématiquement à cette infraction. De plus, face à des peines généralement très légères par rapport à la gravité que représente la traite, les sanctions devraient être plus significatives.**

En France, les condamnations pour la traite d'adultes et de mineurs sont encore peu dissuasives. La France, en tant que membre de l'Union européenne devrait déjà appliquer la décision-cadre du Conseil de 2002 (2002/629/JAI), indiquant que les sanctions pénales devaient être « effectives, proportionnées et dissuasives ». Il existe en effet un fossé important entre la législation et son application.

• **Les droits des victimes de la traite, notamment à la protection et à l'assistance, doivent être garantis et non subordonnés à des conditions.**

Le Collectif rappelle, tout particulièrement le droit à un titre de séjour assorti d'une autorisation de travail, que la victime décide de porter plainte<sup>1</sup> ou non, ainsi qu'à une meilleure indemnisation.

De plus, les victimes de la traite disposent du droit de ne pas être poursuivies et sanctionnées, en vertu de l'article 122-2 du code pénal : « les victimes de traite ou d'exploitation contraintes à commettre des crimes ou des délits doivent être considérées avant tout comme des victimes de délinquance forcée et doivent être exonérées de responsabilité pénale pour avoir commis de tels faits ». Un travail spécifique sur la question de la traite des mineurs devrait être engagé au plus vite avec les principaux acteurs de la protection de l'enfance, de la justice et de la police.

.../...

**Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »**

Action Catholique des Femmes, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association Contre la Prostitution des Enfants, AFJ, Association Départementale Jeunes Errants 77, Association pour la Réadaptation Sociale, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation des Sœurs du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, Droit et Soins contre les Violences, ECPAT France, Esclavage Tolérance Zéro, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Orphelins Sans Frontières, Planète Enfants, Secours Catholique - Caritas France.

[www.contrelatraite.org/](http://www.contrelatraite.org/) [contre.la.traite@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traite@secours-catholique.org)

Coordination : Geneviève COLAS [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org) / 06 71 00 69 90

<sup>1</sup> Article L316-1 du CESEDA

- **Les membres des institutions françaises (rattachés aux différents ministères tels que l'Intérieur, la Justice, les Affaires sociales et la Santé, l'Éducation, les Affaires étrangères...) ainsi que les acteurs intervenant dans la protection de l'enfance et des familles doivent être formés au phénomène de traite, tout particulièrement à l'identification des victimes.**

Seule une formation de tous les acteurs institutionnels permettra une meilleure identification des victimes, en particulier des mineures, une meilleure information sur leurs droits et une pénalisation plus importante des auteurs d'infraction. La France doit notamment renforcer la formation à l'identification des victimes de la traite dispensée au personnel des centres de rétention pour migrants en situation irrégulière et poursuivre la formation des autres agents, dont la police aux frontières.

- **Partant du constat qu'il est essentiel de commencer par sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre la traite, tout en les faisant participer activement, il est nécessaire d'institutionnaliser la sensibilisation au sein des établissements scolaires.**

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes et courent, par conséquent, un risque plus grand d'être victimes de la traite des êtres humains. Pourtant l'ensemble des activités de sensibilisation visent essentiellement les adultes et les présumées victimes adultes de la traite. Peu d'enfants sont ciblés par les opérations de sensibilisation. Or la traite des mineurs soulève différents problèmes, depuis le vol et la mendicité forcés, jusqu'à l'exploitation par le travail et la prostitution. Néanmoins, trop souvent, ces enfants victimes ne suscitent aujourd'hui l'intérêt des pouvoirs publics qu'en raison des « nuisances » qu'ils occasionnent.

**Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »**

Action Catholique des Femmes, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association Contre la Prostitution des Enfants, AFJ, Association Départementale Jeunes Errants 77, Association pour la Réadaptation Sociale, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation des Sœurs du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, Droit et Soins contre les Violences, ECPAT France, Esclavage Tolérance Zéro, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Orphelins Sans Frontières, Planète Enfants, Secours Catholique - Caritas France.

[www.contrelatraite.org/](http://www.contrelatraite.org/) [contre.la.traitc@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traitc@secours-catholique.org)

Coordination : Geneviève COLAS [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org) / 06 71 00 69 90